



centre de ressources de la culture en Lorraine

établissement public de coopération culturelle

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC ARTECA

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 233-2014 : Ouverture des postes pour l'intégration des salariés de Spectacle Vivant en Lorraine

Mercredi 17 décembre 2014

Le report du conseil d'administration de l'EPCC ARTECA prévu le vendredi 12 décembre 2014 à 9h30 au Conseil régional de Lorraine à Metz, nécessite de délibérer avant le 31 décembre 2014, par un vote de correspondance, sur le projet de résolution relatif à l'ouverture des postes pour l'intégration des salariés de Spectacle Vivant en Lorraine.



Préambule

Lors du précédent Conseil d'administration qui s'est tenu le 23 octobre 2014, son directeur Frédéric LAPIQUE a présenté un nouveau projet d'orientation pour la période 2015-2017, construit dans le cadre d'une fusion entre l'EPCC Arteca et l'association régionale Spectacle Vivant en Lorraine.

Ce processus voulu par le ministère de la Culture-DRAC Lorraine et le conseil régional de Lorraine, dans le but de mutualiser les moyens et les personnels autour d'un projet partagé entre les différents partenaires, doit aboutir au 1er janvier 2015 à la mise en place d'une structure alliant observation et analyses, information et appui en direction des professionnels (ou en voie de professionnalisation) de la culture en région Lorraine, partenaires publics inclus.

Il est attendu de ce nouvel outil régional au service des opérateurs culturels qu'il apporte, en complémentarité des services de la DRAC Lorraine et du Conseil Régional de Lorraine des capacités d'expertise et les services d'accompagnement nécessaires à la structuration, à la consolidation et au développement des arts vivants (spectacle, arts plastiques) de manière générale comme à l'élaboration de projets spécifiques prioritairement développés dans des logiques de réseaux ou de coopérations régionales.

La mission est à vocation transversale, sur le territoire régional mais également en relation interrégionale et transfrontalière.

Comme cela a déjà été présenté et débattu entre différents partenaires, les missions de cette nouvelle organisation seront celles d'un **centre de ressources sur la culture en Lorraine**, avec deux principaux pôles, interdépendants et complémentaires :

- > **Pôle Ressources, informations, et observation** : accueil, information, orientation, documentation, études et diagnostics sectoriels etc. ;
- > **Pôle d'appui aux professionnels**, réseaux, partenaires publics... Il s'agit d'activités d'accompagnement en direction des structures professionnelles culturelles dans leur développement, ainsi que l'appui à la réflexion et à la structuration de politiques culturelles locales portées par les collectivités et les opérateurs agissant sur leurs territoires.

Le Conseil d'Administration prévu le 12 décembre 2014 destiné à approuver un projet d'orientation 2015-2017 retravaillé à l'issue des débats qui se sont tenus le 23 octobre n'ayant pu avoir lieu, devait également valider une résolution relative à l'ouverture des postes pour l'intégration des salariés de Spectacle Vivant en Lorraine à compter du 1^{er} janvier 2015. Celle-ci est présentée ci-après.

DELIBERATION N° 233-2014 : OUVERTURE DES POSTES POUR L'INTEGRATION DES SALARIES DE SPECTACLE VIVANT EN LORRAINE

- > Vu la loi N°2002-6 du 4 janvier 2002, relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- > Vu le décret N°2002-1172 du 11 septembre 2002 relatif aux Établissements Publics de Coopération Culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales
- > Vu la loi N° 2006-723 du 22 juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'Établissements Publics de Coopération Culturelle
- > Vu l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2003 relatif à la création de l'EPCC « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »
- > Vu les statuts de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine »

Exposé des motifs

Aux termes des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Spectacle Vivant en Lorraine (SVL) du 30 juin 2014 et du conseil d'administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Arteca du 30 juin 2014, il a été décidé, à effet du 31 décembre 2014 :

- La dissolution de l'Association Spectacle Vivant en Lorraine,
- La dévolution de l'ensemble de ses biens et droits à l'EPCC Arteca.

En application de l'article L1224-1 du Code du Travail, l'ensemble des contrats de travail du personnel auparavant employé par l'association Spectacle Vivant en Lorraine sont à la même date transférés à l'EPCC Arteca.

A cette date, au sein de l'association Spectacle Vivant en Lorraine, sept postes sont actuellement pourvus par des emplois à durée indéterminée de droit privé :

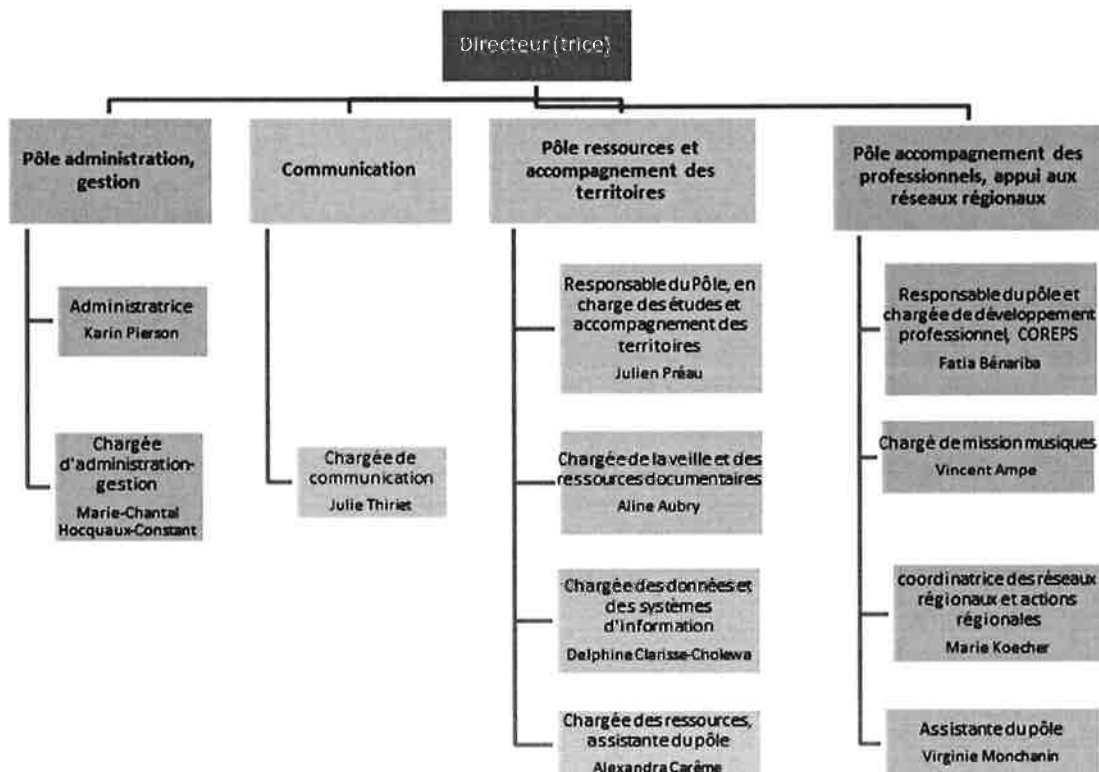
PIERSON	Karin	Administratrice
AMPE	Vincent	Chargé de mission musique
BENARIBA	Fatia	Responsable Formation
THIRIET	Julie	Chargée communication/information
KOECHER	Marie	Assistante développement
MONCHANIN	Virginie	Assistante formation
CAREME	Alexandra	Assistante administrative

L'EPCC Arteca dispose d'un volume d'emploi de dix postes, dont cinq sont actuellement pourvu : quatre par des emplois en contrat à durée indéterminée de droit privé et un en tant qu'agent contractuel (en vertu de l'article 3 alinéa 3 de la Loi du 26 janvier 2006 modifiée) pour le poste de directeur de l'EPCC.

LAPIQUE	Frédéric	Directeur
PREAU	Julien	Chargé d'études
CLARISSE	Delphine	Responsable de l'information
HOCQUAUX	Marie-chantal	Secrétaire de direction
AUBRY	Aline	Responsable des documentations

Dans le cadre du futur projet d'orientation 2015-2017 discuté avec les instances de l'EPCC et proposé par son directeur au conseil d'administration du 23 octobre 2014 a été présenté un nouvel organigramme permettant d'assurer les nouvelles missions de l'établissement résultant de ce processus de fusion de l'association SVL avec l'EPCC Arteca à compter du 1^{er} janvier 2015. Cette nouvelle organisation ainsi que les fiches de postes correspondantes ont été présentées et discutées individuellement avec l'ensemble des salariés des deux établissements. Aucun des salariés n'a manifesté d'opposition aux propositions faites. Les contrats de travail leur seront transmis avant la fin de l'année pour signature à compter du 5 janvier 2015.

Organigramme et postes de travail :



Intitulé du poste	Statut, cadre d'emploi	Pour information, situation antérieure
Directeur :	Contractuel, cadre	Arteca
Administratrice :	CDI à temps plein, cadre	SVL
Chargée d'administration-gestion :	CDI à temps plein, non cadre	Arteca
Chargée Communication :	CDI à temps plein, non cadre	SVL
Responsable du Pôle "Ressources et accompagnement des territoires" et Chargé d'études :	CDI à temps plein, cadre	Arteca
Chargée de la veille et des ressources documentaires :	CDI à temps plein, non cadre,	Arteca
Chargée des données et des systèmes d'information :	CDI à temps plein, non cadre	Arteca
Chargée des ressources – Assistante :	CDI à temps plein, non cadre	SVL
Responsable du Pôle "accompagnement des professionnels, appui aux réseaux régionaux et actions régionales", Chargée de développement professionnel :	CDI à temps plein, cadre	SVL
Coordinatrice réseaux régionaux et actions régionales :	CDI à temps plein non cadre	SVL
Chargé de mission musiques :	CDI à temps plein, cadre	SVL
Assistante administrative :	CDI à temps partiel (90%) non cadre	SVL

Les fiches de postes détaillées sont annexées au présent document.

Le conseil d'administration décide

15 administrateurs votants

8 votes reçus « pour »

- d'approuver la création de deux nouveaux postes au sein de l'EPCC Arteca permettant d'accueillir l'ensemble des salariés de l'association SVL à compter du 1^{er} janvier 2015, soit un nombre total de douze postes au sein de l'EPCC ;
- d'approuver la définition des nouveaux postes.

Fait à Metz, le 22 décembre 2014



Le Président, Roger TIRLICIEN



Certifie le caractère exécutoire de l'acte administratif

 16 JAN. 2015

epcc arteca
centre de ressources de la culture en lorraine

Bât. C - Domaine de Pixérécourt – 54220 Malzéville
tél 03 83 40 87 40 • fax 03 83 40 87 41
e-mail arteca@arteca.fr • site www.arteca.fr
code APE 9001Z • N° SIRET 285 701 637 00032

*Établissement public de coopération culturelle
créé par le conseil régional de Lorraine et
le ministère de la Culture et de la Communication*

Projet de résolutions du conseil d'administration Arteca
© epcc arteca _ décembre 2014

